

Entretien avec Khadija El Madmad présidente du réseau UNITWIN/UNESCO sur la migration involontaire

De plus en plus de femmes intellectuelles marocaines émigrent...



N.P.M. : Les membres du réseau UNITWIN/UNESCO sur la migration involontaire présidé par Khadija El Madmad.

Khadija El Madmad, auteure de "Asile et réfugiés dans les pays arabes" qui vient de sortir aux Editions Eddif, est une marocaine au parcours impressionnant. Professeure à la Faculté de Droit de Casablanca depuis une vingtaine d'années et consultante internationale, elle est titulaire de la Chaire de l'UNESCO "Migration et Droits Humains" et vient d'être réélue en avril dernier à Casablanca, au terme d'un mandat de deux ans, en tant que présidente du Réseau UNITWIN/UNESCO (jumelage d'universités) sur la migration involontaire. Dans son livre elle défend la thèse selon laquelle le droit d'asile en Islam est plus humanitaire que le droit international moderne dans la perspective de lever le voile sur les confusions qu'on fait en Occident entre Islam et violation des droits humains.

Q. Quelles sont les distinctions terminologiques à faire en matière de migrations ?

R. La première distinction à faire c'est entre migration interne à un pays et migration internationale. La deuxième distinction à faire c'est entre la migration volontaire et la migration involontaire. La migration volontaire c'est quand on a le choix de partir ou de rester et la migration involontaire c'est quand, pour des raisons de sécurité personnelles, par exemple en cas de conflits armés, les gens sont obligés de se déplacer. Ceux qui se déplacent à l'intérieur d'un pays donné on les appelle des personnes déplacées et ceux qui migrent involontairement à l'extérieur de leur pays on les appelle des réfugiés au sens juridique du terme.

Q. Vous dites que le Maroc est un pays qui a toujours joui d'une tradition d'asile ?

R. Oui le Maroc est une terre d'asile depuis toujours. J'ai évoqué cette caractéristique de notre pays dans un article publié en anglais en 1995 sous le titre "Le Maroc pays d'asile depuis toujours". En fait, depuis l'antiquité le Maroc n'a cessé de recevoir des flux de réfugiés. Ainsi au temps de la destruction du temple de Salomon beaucoup de juifs persécutés ont pu se réfugier au Maroc. Les réfugiés une fois parvenus au Maghreb, l'ancienne Ifriqiya, avaient la certitude d'être en sécurité, hors de portée de persécution.

Après l'avènement de l'islam il faut noter que le premier Roi du Maroc islamisé est un réfugié qui avait fui les persécutions des Abbassides et a créé la dynastie idrisside. Il a été élu roi par la population qui lui avait donné asile.

On peut parler aussi du cas de la vague de persécutions contre les Andalous après la reconquête de l'Espagne. Musulmans et juifs ont été accueillis en tant que réfugiés au Maroc.

La quatrième vague c'est celle des Espagnols fuyant la persécution du franquisme dont certains nationalistes réfugiés au Nord du Maroc.

La guerre froide aussi a fait que le Maroc a pu donner asile à un certain nombre de ressortissants des ex-pays de l'Est. C'étaient surtout des intellectuels qui ont fui les persécutions des régimes socialistes et auxquels le Maroc a donné asile.

D'autre part le Maroc est l'un des rares pays arabes et l'un des premiers pays africains à avoir adopté une législation nationale sur les réfugiés dès 1956. Dans cette législation il a créé un bureau marocain pour les réfugiés et a patentes qui se trouvent aux Affaires Étrangères.

Q. Mais qu'en est-il de la migration actuelle vers le Maroc ?

R. Le Maroc reçoit aujourd'hui un certain nombre de réfugiés dont la plupart sont des Subsahariens qui ont l'intention de migrer vers le Nord de la Méditerranée. Beaucoup ne parviennent pas à migrer clandestinement et restent au Maroc. Il y a même des mariages mixtes entre Marocains et Subsahariens.

Il y a aussi le mouvement en sens inverses, c'est-à-dire des Marocains qui émigrent ou veulent émigrer pour des raisons surtout économiques. Contrairement aux subsahariens pour lesquels l'émigration est due principalement aux conflits armés et aux violations des Droits de l'Homme.

D'un autre côté, on sait que les Marocains ont une tradition de voyageurs. N'oublions pas qu'Ibn Battouta est Marocain. Nous sommes parmi les rares pays où les nationaux sont partout présents dans le monde et forment une certaine diaspora. C'est pour cela que nous voulons dans le cadre de la Chaire de l'UNESCO "Migration et Droits de l'Homme" effectuer avec certains de nos partenaires une étude pour connaître ces Marocains, quels sont leurs droits et comment ils voient le Maroc à partir du pays d'accueil. C'est ainsi que nous voulons organiser une rencontre internationale sur la diaspora marocaine.

Q. Dans votre livre d'aucuns pourraient s'interroger sur le choix d'une enquête dans un pays comme le Soudan.

R. Après la guerre du Golfe une confusion était créée où l'on associait les violations des Droits de l'Homme avec l'islam, comme aujourd'hui après le 11 septembre on associe islam et terrorisme.

J'en ai fait personnellement l'expérience en novembre 2001 à Naples. C'était le mois de Ramadan. Le restaurateur de l'hôtel où j'étais descendue me dit "On ne vous voit plus au petit déjeuner, ni au déjeuner". Il me trouvait très sympathique tant que je ne portais pas le voile et que je parlais anglais. Mais quand je lui ai fait comprendre que j'étais musulmane et que je jeûnais il a paru sidéré et s'est exclamé: "Ah! Vous êtes une Ben Laden!".

C'était la même chose avec la guerre du Golf. J'étais révoltée car chaque fois que j'annonçais que j'étais musulmane il y avait confusion entre les violations des Droits de l'Homme et l'islam surtout

chez les Anglo-saxons. C'est pourquoi j'ai décidé d'effectuer ce travail d'enquête au Soudan. J'ai choisi le Soudan parce que ce pays pratiquait la Charia et avait une réputation chez les Occidentaux à tel point que quand on dit Soudan cela veut dire mutilations (couper les mains des voleurs, par exemple) et donc violation des Droits de l'Homme. J'ai voulu démontrer comment dans la conception de l'asile en Islam il y a un aspect plus humanitaire que les droits modernes. Cet ouvrage qui a pris cinq ans pour être écrit a été précédé par un article « Coran, Sunna et droit d'asile », article écrit en 1993. C'était initialement une conférence donnée par moi à Genève à l'occasion du 50ème anniversaire de la Convention internationale sur le statut des réfugiés de 1951. Le titre de la conférence était « Asile en Islam, un véritable droit de l'homme, droit de l'individu ». Les gens qui ne connaissaient pas l'islam ont pu ouvrir de grands yeux d'étonnement. Dans le Coran, il y a ce verset décisif: « Si l'un des incroyants te demande asile donne-le lui ». Evidemment, cette tradition de l'asile, on la trouve aussi dans la tradition africaine animiste et aussi la tradition judéo-chrétienne. Toutes des traditions d'hospitalité.

Q. Vous êtes titulaire de la Chaire de l'UNESCO « Migration et Droits humains ». De quoi s'agit-il ?

R. La Chaire « Migration et Droits Humains » ayant son siège à la Faculté de Droit de Casablanca a été créée suite à un accord signé entre le ministre de l'Enseignement supérieur, le Recteur de l'Université Hassan II, Casa-Ain Chok et le Directeur Général de l'UNESCO et il s'agit de la seule institution de ce type dans le monde. Elle émane d'un réseau de jumelage entre universités du Nord et universités du Sud. L'origine de l'idée provient de l'Université d'Oxford. Grâce à elle, des cours sont dispensés et des recherches dans le domaine de la migration sont effectuées. En plus de l'Université Casa-Ain Chok, sont partenaires l'Université d'Oxford, l'Université Américaine du Caire, les Universités Yarmouk de Jordanie, Najah de Palestine, malheureusement détruite, en plus de Western Cape en Afrique du Sud. Au cours de la dernière réunion à Casablanca en avril dernier d'autres universités ont proposé leur adhésion à savoir l'Université Américaine de Beyrouth, les Universités de Madrid, Valence et de Macédoine en Grèce.

Q. Qu'en est-il de la migration féminine ?

Au niveau du Centre de Recherche et d'Etudes sur les Droits Humains et Migration de l'Université Casa-Ain Chok, nous nous sommes intéressés à la migration en général. Depuis l'année 1999, nous avons lancé un programme doctoral car Casablanca aspire à se spécialiser dans le domaine de la migration féminine. A l'occasion de la Journée mondiale de la femme et depuis 2000, nous avons pris l'habitude d'organiser des rencontres pour célébrer cette journée. Ainsi, en mars 2001, nous avons organisé une rencontre sous le thème « Petite fille et migration ». En 2002, à l'occasion du lancement des activités de la Chaire UNESCO « Migration et Droits Humains », nous avons organisé une rencontre internationale sur la migration des femmes et droits humains. C'était aussi l'occasion de lancer l'idée de constitution d'un réseau international dans le domaine des études et des recherches sur la migration féminine, réseau qui n'existe à ce jour nulle part dans le monde. Casablanca, avec ses partenaires, voudrait le créer d'autant plus que nous avons beaucoup de Marocaines qui suivent leur familles, ou des Marocaines qui émigrent seules soit pour raison de travail ou études. Il y a parmi ces femmes beaucoup d'intellectuelles. Nous voulons travailler sur la diaspora marocaine mais en même temps sur ce côté qui a été négligé pendant longtemps à savoir la migration des femmes marocaines. Durant la dernière conférence qui s'est tenue le 26 et 27 avril, nous avons fait une déclaration surtout pour le soutien des femmes palestiniennes réfugiées. Notre objectif, c'est de travailler sur le cas des femmes réfugiées ou émigrées bien qu'en général, on puisse considérer que les femmes n'émigrent pas volontairement. Sur la population émigrée marocaine, les femmes constituent actuellement environ 30 %. Nous n'avons pas beaucoup de statistiques. Nous ne savons pas combien parmi elles s'installent définitivement, ce qu'elles font. Tout ce qu'on sait, c'est certaines parmi elles, comme c'est le cas à Milan (Italie), sont très exploitées dans des réseaux de trafics humains et nous voudrions connaître leurs conditions, leurs droits et pourquoi elles émigrent. Nous avons constaté qu'en effet, il y a très peu d'intérêt à cette question d'émigration des femmes en général bien que les femmes émigrées involontairement constituent 80 % de réfugiés dans le monde.

Propos recueillis par S.A.

L'ambulancier des hémophiles



Il s'appelle Mohamed Dallahi. Les gens l'appellent communément Haj Dallahi. Il fait partie de l'Association Marocaine de l'Hémophilie dont il est vice-président. C'est un agent de la Protection Civile à la retraite. Mais pour le cadre associatif, point de retraite ! Et pour cause : il est chargé à son âge, près de 70 ans, de conduire l'ambulance réservée pour les cas d'urgence quand des hémophiles habitant loin de l'hôpital ont un accident nécessitant leur évacuation urgente à l'hôpital. L'ambulance avait été offerte en don par l'Association Musulmane de Bienfaisance de Ben M'sik. « Je remercie le président de l'Association et aussi le Dr Achou qui fait la coordination entre l'Association de Bienfaisance et notre association, on vient de nous régler les frais d'assurances de l'ambulance, grand merci ».

Il y a une centaine d'hémophiles répertoriés à Casablanca par l'association et d'un moment à l'autre, un accident hémorragique peut y arriver. Cela sans parler de nouveaux malades non répertoriés.

Haj Dallahi connaît bien l'hémophilie pour l'avoir combattue durant de longues années. Déjà en 1959, son premier enfant, qui était hémophile, est mort à un âge précoce. Il devait avoir deux enfants hémophiles qui il a dû élever malgré les difficultés insurmontables. Une trentaine d'années de lutte. Il devait par la suite avoir deux petits-fils de ses deux filles atteints à leur tour de la même maladie. Son expérience ne manque pas d'apporter du réconfort et du courage aux jeunes parents qui se trouvent confrontés pour la première fois à cette grave maladie. Il est presque tout le temps pour leur apporter conseil au siège de l'association à l'hôpital des enfants du CHU Ibn Rochd, service de pédiatrie 3.

M.B.

Expulsé d'Algérie il y a 7 ans...

Il réclame le renouvellement de son passeport pour rendre visite à ses enfants

JELLOUL El Bellouti est marocain né en Algérie d'où il a été refoulé. Il a vécu, dit-il, pendant 7 ans, depuis son refoulement en 1995, sans une vraie identité et loin de sa famille, ayant deux enfants qui sont restés en Algérie. Dans une lettre qu'il nous a adressée, il déclare que les autorités de Casa-Anfa, service des passeports, ne veulent pas lui délivrer son passeport sous prétexte, lui aurait-on dit, qu'il avait été condamné à 7 ans de prison qu'il aurait purgés en Algérie de 1988 à 1995. « Mensonge », dit-il, car autrement, comment son fils aurait pu naître en 1989 et sa fille en 1992, et comment il aurait pu renouveler sa carte d'identité en 1993, avoir un certificat médical en 1994 en plus d'un carnet de don de sang au bénéfice de sa mère, sans oublier son ancien passeport portant des cachets prouvant ses multiples déplacements, entre l'Algérie et le Maroc en 1991 et en 1992 ? « Je veux mon passeport pour rentrer en Algérie voir mes enfants que je n'ai plus revu depuis 1995 ».

Grand écran
La programmation hebdomadaire des cinémas du 12 au 18 juin 2002

Triomphe : « Coup de foudre à Notting Hill » de Roger Michell avec Julia Robert et Hugh Grant
ABC : « Gumbiastvodka » de Jean Louis Daniel avec Angie Everhart
Ritz : « Belphegor » avec Isabel Adjani
Mégarama : « Rollerball » avec Jean Reno, Chris Klein et Li Cooil
Mégarama : « 15 Août » de Patrick Alessandrin avec Richard Berry et Charles Berling
Mégarama : « And Now... Ladies and Gentlemen » de Claude Lelouch avec Jeremy Irons et Patricia Kaas
Mégarama : « Riders » de Gérard Pires
Mégarama : « The one » avec Jet Li
Mégarama : « Opération espadon » avec John Travolta
Mégarama : Star wars, épisode 2
Mégarama : « Le Journal de Bridget Jones »
Mégarama : « Le Docteur » avec Robert De Niro
Mégarama : « 3 zéros » avec Gérard Lanvin et Gérard Larmont
Mégarama : « Panic room » avec Jodie Foster
Mégarama : « Apparences » avec Harrison Ford et Michelle Pfeiffer
Mégarama : « Couple de stars » avec Julie Roberts, Catherine Zeta-Jones et Billy Cristal
Mégarama : « La prophétie des ombres »
Dawliz Corniche Koutoubia : « Riders » de Gérard Pires avec Stephen Dorff et Natasha Henstridge.
Dawliz Corniche Menara : « Les rois mages » de Didier Bourdon et Bernard Campan avec Melchior Campan et Balhazar Bourdon
Dawliz Corniche Smara : « Opération espadon » avec John Travolta
Dawliz Corniche Chellah : « Rollerball » avec John McTiernan, Chris Klein et Jean Reno
Dawliz Habous Casablanca : « Opération espadon » avec John Travolta
Dawliz Habous Zagora : « Les rois mages » de Didier Bourdon et Bernard Campan avec Melchior Campan et Balhazar Bourdon
Mirage 1 : « L'art de la guerre » de Christian Duguay avec Wesley Snipes, Anne Archer et Donald Sutherland
Mirage 2 : « Save the last dance » de Thomas Carter avec Julia Stiles, Sean Patrick et Thomas
Mirage 3 : « Ajnabee » de Abbass Mustan avec Akshay Kumar et Kareena Kapoor.
Rialto : « Rollerball » avec John McTiernan, Chris Klein et Jean Reno
Lux : « Charlie et ses drôles de dames ».
Empire : « Men in blanc » de Barry Sonnenfeld avec Tommy Lee Jones et Will Smith
Lynx : « Rollerball » avec John McTiernan, Chris Klein et Jean Reno
Liberté : « The one » avec Jet Li
Lotetia : « Mouna Sabir »
Eden club 1 : « le fabuleux destin d'Amélie Poulain » de Jean Pierre Jeunet avec Audrey Tautou en Mathieu Kasowitz
Eden club 2 : « Océan levan » avec Rges Clooney
Eden club 3 : « Hors limites » avec Steven Segal
Saâda : « Aghaz » - « La nuit des chauves souris »
Collisée : « Inssas »
Mamounia : « Ishq - Snatch »

Hôpitaux

Hôpital du 20 août 1953 4, Rue Lahcen El Arjoune -
Tél: 022 26 59 80
022 48 30 30

Hôpital d'Ain Chock, route de Médiouna, angle Berrechich -
Tél: 022 21 05 41
022 21 42 95

Hôpital Ben M'sik, avenue Joulan -
Tél: 022 37 23 44

Hôpital Ibn Rochd, Rue des Hôpitaux -
Tél: 022 22 41 09
022 48 20 20

Hôpital Ibn Rochd (enfants) Rue Mohamed El Fidouzi -
Tél: 022 48 40 41 022

Hôpital Mohamed Bouafi, Avenue 2 mars -
Tél: 022 28 77 07

Hôpital Mohammed V boulevard de la Grande Ceinture - Hay Elmouahidine -
Tél: 022 34 03 76

Hôpital Moulay Youssef 112, boulevard My Youssef -
Tél: 022 26 54 25

Pharmacies de garde de nuit
OUVERTES DE 21 H A 09 H

du 10 au 16 juin 2002

AÏN SEBAÂ
 Pharmacie Hsibou : 2 Bis, Allée Prichardias - Ain Sebaâ (Clinique Ain Sebaâ). Tél : 67-24-20
HAY HASSANI - EL OULFA
 Pharmacie Dounia Erraha : Wifaq III, rue 64, N° 299 (Oukacha) - El Oulfa. Tél : 91-51-34

VILLE - BOURGOGNE - MAËRIF
 Pharmacie Belle Vue : Angle Bd. Sidi Mohamed Ben Abdellah et rue n° 1 (Corniche - Mosquée Hassan II). Tél : 22-12-82
 Pharmacie Le Corail : 9 bis, Bd. De Lybie (Clinique Val d'Anfa). Tél : 39-82-22
 Pharmacie Les Arènes : 5, rue Jalal Eddine Assayoufi (Etablissement Bencheikroun) Quarter Racine - Bd. Zerkouni. Tél : 36-28-24
 Pharmacie Moderne : 68, Bd. 11 Janvier, angle rue Mustapha El Maâni. Tél : 27-55-62
 Pharmacie Oliver : 55 A, rue Othman Bnou Affan (Glacier Oliver - Gendarmerie Royale). Tél : 27-36-57

C.I.L. - BEAUSÉJOUR
 Pharmacie Bab Essalam : 27, rue de l'Atlas, Quartier C.I.L. Tél : 94-15-14

SIDI BERNOUSSI
 Pharmacie Yafa : Imm. 52 - Propriété Moubarka, Hay El Qods - Sidi Bernoussi. Tél : 73-94-44

DERB SOLTANE EL FIDA - EL MÉCHOUAR
 Pharmacie Chaoui : 497, Bd. El Fida. Tél : 28-08-21
 Pharmacie Taha Houssine : Hay Idrissia II, avenue « B », N° 13 (Lycée Taha Houssine). Tél : 85-22-25

HAY MOHAMMADI
 Pharmacie Hay Makam : 117, Hay Makam - Bd. Hassan El Alaoui - Ain Borja (Tolbois - Visite Technique Ain Borja). Tél : 63-87-87

AÏN CHOCK
 Pharmacie Al Akhawayn : Centre Commercial « Vermont » - N° 27, Californie. Tél : 21-48-48
 Pharmacie Al Inara : 921/923, Bd. du 2 Mars, Lamçalla - Ain Chock. Tél : 21-40-32
 Pharmacie Smires : 513, Bd Smara, Hay Osa II - Lot N° 120 - Ain Chock. Tél : 52-21-61

BEN M'SICK - MÉDIOUNA
 Pharmacie Es-Salama : 342, Av. du 6 Novembre (ex-avenue Hamman El Fern) - Cité Djemaâ. Tél : 37-12-03
 Pharmacie Sibli : rue 40 N° 153 - Hay El Houda - Cité Djemaâ (L'Institut de Technologie Appliquée). Tél : 57-96-69

SIDI OTHMANE - MY RACHID
 Pharmacie Attawhid : Hay Sadri, Bloc 3, rue 10, N° 33 - Bourmazel. Tél : 70-80-42
 Pharmacie De La Préfecture : Bloc 33, N° 23, Sidi Othmane - Avenue du Nil. Tél : 37-14-02
 Pharmacie Errahma : 49/50, Centre Commercial, N° 2, Cité Errahma, rue 23, Sidi Othmane. Tél : 70-01-95

SIDI MAËROUF :
 Pharmacie Hay Essaâda : Lotissement Essaâda 1, Lot 262, Sidi Maârouf. Tél : 97-22-70

SIDI MOUMEN
 Pharmacie Rabli : Avenue « A », N° 44-46, Lot Houda, Sidi Moumen.

LISSASFA
 Pharmacie du Quartier Industriel - Lissasfa II, Bloc A, N° 508. Tél : 93-26-10

BELVÈDÈRE - ROCHES NOIRES
 Pharmacie La Solidarité : 354, Bd. Ambassadeur Ben Aicha - Roches Noires. Tél : 24-69-21

Pharmacies de garde de jour
OUVERTES DE 09 H A 21 H

du 10 au 16 juin 2002

AÏN SEBAÂ
 Pharmacie de l'Espérance : Bd. Chefchaouen, rue n° 4, Résidence Palmier, Ain Sebaâ. Tél : 35-20-86
 Pharmacie Dounia Erraha : Wifaq III, rue 64, N° 299 (Oukacha) - El Oulfa. Tél : 91-51-34
 Pharmacie Hay El Hana : 7, Marché El Hana, Hay El Hana (Clinique Yasmine). Tél : 94-67-49

VILLE - BOURGOGNE - MAËRIF
 Pharmacie Belle Vue : Angle Bd. Sidi Mohamed Ben Abdellah et rue n° 1 (Corniche - Mosquée Hassan II). Tél : 22-12-82
 Pharmacie Des Familles : Angle rue Imam Tabarani et rue de Normandie - Maârif. Tél : 25-05-60
 Pharmacie Ismailia : rue-Abou Wakf, ex-rue Forest Lahjama. Tél : 36-97-44
 Pharmacie Le Corail : 9 bis, Bd. De Lybie (Clinique Val d'Anfa). Tél : 39-82-22
 Pharmacie Les Arènes : 5, rue Jalal Eddine Assayoufi (Etablissement Bencheikroun) Quarter Racine - Bd. Zerkouni. Tél : 36-28-24
 Pharmacie Moderne : 68, Bd. 11 Janvier, angle rue Mustapha El Maâni. Tél : 27-55-62
 Pharmacie Oliver : 55 A, rue Othman Bnou Affan (Glacier Oliver - Gendarmerie Royale). Tél : 27-36-57
 Pharmacie Riviera : Angle Bd. Ghandi et rue des Eperviers. Tél : 25-46-84

C.I.L. - BEAUSÉJOUR
 Pharmacie Bab Essalam : 27, rue de l'Atlas, Quartier C.I.L. Tél : 94-15-14

SIDI BERNOUSSI
 Pharmacie Bouabid : Sidi Bernoussi, Bloc 113, N° 1. Tél : 73-15-17
 Pharmacie Tank : 67/69, avenue E - Hay Tank - Sidi Bernoussi. Tél : 73-21-48
 Pharmacie Yafa : Imm. 52 - Propriété Moubarka, Hay El Qods - Sidi Bernoussi. Tél : 73-94-44

DERB SOLTANE EL FIDA - EL MÉCHOUAR
 Pharmacie Chaoui : 497, Bd. El Fida. Tél : 28-08-21
 Pharmacie Moulay Driss 1er : 60 bis, Bd. Moulay Driss 1er. Tél : 28-04-65
 Pharmacie Taha Houssine : Hay Idrissia II, avenue « B », N° 13 (Lycée Taha Houssine). Tél : 85-22-25

HAY MOHAMMADI
 Pharmacie Derb Takadom : 5, rue Takadom Sud - Hay Mohammadi (Perception Hay Mohammadi). Tél : 61-31-10
 Pharmacie Des Abattoirs : 78, rue Abou Bakr Al Wahrani - La Villette. Tél : 62-56-51
 Pharmacie Hay Makam : 117, Hay Makam - Bd. Hassan El Alaoui - Ain Borja (Tolbois - Visite Technique Ain Borja). Tél : 63-87-87

AÏN CHOCK
 Pharmacie Al Akhawayn : Centre Commercial « Vermont » - N° 27, Californie. Tél : 21-48-48
 Pharmacie Al Inara : 921/923, Bd. du 2 Mars, Lamçalla - Ain Chock. Tél : 21-40-32
 Pharmacie Smires : 513, Bd Smara, Hay Osa II - Lot N° 120 - Ain Chock. Tél : 52-21-61

BEN M'SICK - MÉDIOUNA
 Pharmacie Es-Salama : 342, Av. du 6 Novembre (ex-avenue Hammam El Fern) - Cité Djemaâ. Tél : 37-12-03
 Pharmacie Sibli : rue 40 N° 153 - Hay El Houda - Cité Djemaâ (L'Institut de Technologie Appliquée). Tél : 57-96-69

SIDI OTHMANE - MY RACHID
 Pharmacie Attawhid : Hay Sadri, Bloc 3, rue 10, N° 33 - Bourmazel. Tél : 70-80-42
 Pharmacie De La Préfecture : Bloc 33, N° 23, Sidi Othmane - Avenue du Nil. Tél : 37-14-02
 Pharmacie Errahma : 49/50, Centre Commercial, N° 2, Cité Errahma, rue 23, Sidi Othmane. Tél : 70-01-95

SIDI MAËROUF :
 Pharmacie Hay Essaâda : Lotissement Essaâda 1, Lot 262, Sidi Maârouf, Ouled Haddou. Tél : 97-22-70

SIDI MOUMEN
 Pharmacie Rabli : Avenue « A », N° 44-46, Lot Houda, Sidi Moumen.

LISSASFA
 Pharmacie du Quartier Industriel - Lissasfa II, Bloc A, N° 508. Tél : 93-26-10

BELVÈDÈRE - ROCHES NOIRES
 Pharmacie La Solidarité : 354, Bd. Ambassadeur Ben Aicha - Roches Noires. Tél : 24-69-21